

Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 23 juin 2021

Au cours de cette séance, les points suivants ont été abordés :

1) Conseil de discipline

L'Assemblée a proposé à l'unanimité Mme El Shaddai Abebe, étudiante en GSEM, pour remplacer Mme Mariella Anani comme membre suppléante du Conseil de discipline représentant le corps des étudiant-es.

2) Bilan carbone de l'Université

Suite au vote de la motion « Pour un engagement fort de l'UNIGE aux côtés de l'État dans l'urgence climatique », le rectorat a présenté le bilan carbone de l'Université pour 2019, qui se monte à 50000 tonnes. Il a indiqué que la communauté universitaire serait régulièrement informée des mesures prises afin de réduire l'empreinte carbone.

3) Commission de Gestion des Taxes Fixes (CGTF)

a) Rapport d'activité

Selon l'article 86, al. 2 du Statut, l'Assemblée exerce un droit de surveillance sur les activités de la CGTF. M. Jonas Tarazi, Président accompagné des secrétaires permanentes, Mmes Mara Gomez et Hélène Widmann, ont présenté le rapport d'activité ainsi que les comptes.

Un amendement est ajouté par l'Assemblée afin de maintenir le montant total alloué aux associations dans le règlement.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité avec les remerciements de l'Assemblée pour le travail effectué.

b) Modifications du Règlement de la CGTF

Il s'agissait de modifier les articles 2, al. 1 et 29, al. 2 du Règlement de la CGTF.

La première modification consistait à préciser la composition du fonds, la seconde à mettre en conformité le calendrier d'approbation des comptes avec la pratique.

Ces modifications du Règlement de la CGTF ont été acceptées à l'unanimité.

4) Motion des représentant-es du corps étudiant

La motion « Concrétiser l'égalité des chances : anonymisation des candidat-es aux examens de l'Université de Genève » a été présentée.

Le texte de la motion, jugé par certaines personnes trop restrictif, et par certains aspects contradictoires, a rencontré des oppositions.

Le principe d'anonymisation étant cependant largement admis, l'Assemblée a voté sur une recommandation au rectorat dont la teneur est la suivante :

L'Assemblée de l'université souscrit au principe de l'anonymisation des examens écrits par défaut et enjoint le rectorat à agir le plus rapidement possible pour mettre en place un tel système.

Cette recommandation a été acceptée par 22 oui, 2 non et 3 abstentions.

5) Enregistrement des cours

Suite à la question de représentant-es du corps étudiant lors de la dernière séance, à la réponse du rectorat et à la proposition du rectorat de débattre de la question en Assemblée, une première discussion a eu lieu où les prises de parole des différents corps ont mis en évidence les aspects favorables d'une telle démarche et ses limites. Nul doute que le débat se poursuivra en automne.

Il s'agissait de la dernière séance du quatrième mandat de l'Assemblée et le Président, Eric Eigenmann, a pris congé des membres en les remerciant de leur engagement.